



MAIRIE

Place de l'Eglise – BP 23
38520 Bourg d'Oisans

Standard Mairie
Tél. 04.76.11.12.50
Fax. 04.76.80.26.74

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
le samedi :
de 9h00 à 12h00

Durée de validité : 5 ans

**Tout passeport non retiré dans un
délai de trois mois sera détruit.**

PHOTOGRAPHIES COULEURS

Elles doivent être sur fond uni
et clair, format 35*45 mm,
nettes et en bon état, récentes,
tête nue, visage dégagé, de face
(tête parfaitement droite,
expression neutre, bouche
fermée et yeux ouverts)

Le visage doit prendre 70 et 80
% de la hauteur de la photo.

Si vous portez des lunettes : la
monture ne doit pas être épaisse
et ne pas masquer les yeux ; les
verres doivent être ni colorés, ni
teintés, sans reflet.

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :

Facture d'électricité, de gaz, d'eau de
téléphone fixe ou mobile, avis
d'imposition, certificat de non-
imposition, quittance de loyer d'un
professionnel de moins de 3 mois.

LE DISPOSITIF COMEDDEC

Il permet la vérification dématérialisée
des données d'état civil entre la
préfecture et les communes adhérentes
(y compris le service central de Nantes)

Si vous êtes nés à GRENOBLE, ou
SAINT MARTIN D'HERES, vous
n'avez plus à fournir d'acte de
naissance (la liste des villes adhérentes
est consultable sur le site)

PREMIERE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT

PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITE

PERSONNE MINEURE

**Pour le dépôt du dossier, prise de rendez-vous obligatoire : au
04 76 11 12 50**

Présence indispensable de l'enfant pour les dépôts

Pour les remises des titres :

- de 0 à 11 ans : présence facultative de l'enfant accompagné de l'un des parents exerçant l'autorité parentale
- de 12 à 17 ans : présence obligatoire du mineur accompagné de l'un des parents exerçant l'autorité parentale

PIECES A FOURNIR

- ✚ CERFA ou copie du formulaire de pré-demande (service-public.fr)
- ✚ Original + copie de la pièce d'identité du parent qui fait la demande
- ✚ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (uniquement en cas de première demande OU en cas de perte/vol du titre sécurisé)
- ✚ Original + photocopie recto/verso de la carte d'identité sécurisée
- ✚ Original + photocopie des pages état civil du passeport
- ✚ 2 Photos d'identité couleur de moins de 6 mois
- ✚ Original et photocopie d'un justificatif de domicile :
 - Si l'enfant habite avec ses deux parents : Original + photocopie du justificatif mentionnant le nom d'au moins un des parents
 - Si l'enfant vit habituellement chez l'un de ses parents : Original + photocopie du justificatif de la résidence principale de l'enfant + jugement de séparation ou de divorce ou une déclaration conjointe sur papier libre avec la pièce d'identité (original + photocopie) des deux parents
 - Si l'enfant est en garde alternée : Original + photocopie du justificatif de domicile de chaque parent + décision du juge ou convention conclue entre les parents prouvant la résidence alternée + pièce d'identité (original+photocopie) des deux parents.
- ✚ 1 timbre fiscal de 42 € (passeport d'un mineur de plus de 15 ans)
- ✚ 1 timbre fiscal de 17 € (passeport d'un mineur de moins de 15 ans)
- ✚ 1 timbre fiscal de 25 € (renouvellement carte d'identité perdue ou volée)

PIECES JUSTIFICATIVES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

Le titre d'identité de l'enfant est périmé depuis plus de 5 ans

- ✚ Carte nationale d'identité, valide ou périmée depuis moins de 5 ans
OU acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dispositif COMEDDEC)

Votre enfant et vous-même êtes hébergés chez quelqu'un

- ✚ Original + photocopie d'un justificatif de domicile aux nom et prénom de l'hébergeant
- ✚ Une attestation écrite sur papier libre, datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
- ✚ Pièce d'identité de l'hébergeant

Vous souhaitez utiliser un nom d'usage (adjonction du nom de l'autre parent)

Acte de naissance de moins de trois mois faisant apparaître le nom des deux parents